



Le syndicat agricole, ayant pour dénomination juridique « les Jeunes Agriculteurs du Gard », dont le siège social se situe au Mas de l'Agriculture, ZA Mas des Abeilles, 1120 Route de St Gilles BP 50024, 30023 NIMES Cedex 1, représenté par Madame *Delphine FERNANDEZ*, en qualité de présidente, organise le concours de taille 2019.

Article 1

Le concours de taille 2019 aura lieu Samedi 14 décembre 2019 au Domaine des Lys (*Route d'Uzès, 30700 Blauzac*)

Article 2

Le concours de taille sur vigne est ouvert à tous les salariés agricoles, exploitants, retraités, étudiants (à partir de 16 ans) et amateurs ayant une bonne maîtrise de la taille.

Les participants seront classés en deux catégories : Sécateurs d'or (à partir de 20 ans), Jeunes Espoirs (de 16 à 20 ans).

Un classement sera établi dans chaque catégorie.

Les participants devront s'inscrire au concours au plus tard le vendredi 06 décembre 2019 auprès des animatrices des Jeunes Agriculteurs du Gard par téléphone au 04.66.04.50.20 ou par mail à : syndicat@jeunesagriculteursdugard.fr

Article 3

Pour ce concours de taille en double Cordon de royal, les deux types de tailles sont autorisés : manuelle et électrique. Les concurrents devront être munis de leurs propres outils : ciseaux de taille manuel et sécateurs électriques ainsi que des protections adéquates : gants (avec un système de protection pour les sécateurs électriques), lunettes, chaussures adaptées, vêtements chauds.

Article 4

Le concours débutera à 9h30. Les concurrents devront arriver 30 minutes avant le début du concours pour s'enregistrer et recevoir les dernières instructions.

Article 5

Avant le début des épreuves, il sera délivré à chacun des membres du jury une fiche de notation.

Chaque membre du jury aura à inscrire pour chaque candidat trois notes de 0 à 20 :

1. Exécution des coupes : coefficient 2
2. Technique de taille : coefficient 2
3. Position et sécurité : coefficient 1
4. Vitesse : coefficient 1

Article 6

Les concurrents ne pénétreront pas sur les lieux de taille avant d'y être invités par les organisateurs.

Article 7

Aucun spectateur ne sera admis auprès des concurrents pendant le temps de taille. Les spectateurs et les concurrents laisseront délibérer le jury sans commentaire, ni influence.

Article 8

Les concurrents se placeront sur leur rangée de ceps.

Le concours de taille commencera dès que le Président du Jury aura donné le signal. L'épreuve ne dépassera pas 30 minutes. Le nombre maximal de souches à tailler est de 50.

La fin de l'épreuve sera annoncée par un nouveau signal, les concurrents devront alors quitter la parcelle sans intervenir sur la taille.

Article 9

Durant l'épreuve, un jury évaluera les postures et l'utilisation des équipements de sécurité des candidats.

Puis à l'issue des épreuves, les membres du jury viendront évaluer l'ensemble des rangs taillés sur les critères techniques et devront remettre leur grille de notation au Président du jury pour l'établissement du palmarès.

Article 10

Les concurrents, du fait de leur inscription, acceptent le présent règlement et acceptent à l'avance toutes les décisions du jury et du Président du jury sans qu'il soit possible d'exercer le moindre recours.

Article 11

Chaque concurrent devra participer à un tirage au sort qui lui affectera une rangée de ceps. Durant la durée de l'épreuve, chaque candidat doit garder son numéro en évidence sur lui. Il sera jugé lors de la qualité d'exécution du travail par une partie du jury présent sur la parcelle.

Article 12

A tout moment le président du jury, sur avis des membres du jury, pourra arrêter dans son action tout concurrent jugé trop maladroit, l'inviter à quitter le terrain sans que ce dernier puisse exercer le moindre recours.

Article 13

Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité dans le cas où l'un des participants se blesse pendant l'exécution de l'épreuve.

Le :
Signature du participant :